

**FICHE PROGRAMME FORMATION****PUBLIC :**

- Opérateurs de diagnostics techniques

**OBJECTIFS :**

- Connaître les nouveautés réglementaires, législatives et les évolutions technologiques.
- Travailler et approfondir ses compétences sur :
  - Connaissances générales sur le bâtiment
  - Biologie des termites en métropole
  - Réglementation
  - Bois, matériaux dérivés, agents de dégradation et durabilités
  - Méthodes et moyens de lutte contre les termites
  - Equipements nécessaires à la mission

**PRÉREQUIS :**

- Être certifié dans le domaine concerné.

**PÉDAGOGIE & EVALUATION**

- Quiz de positionnement en ligne permettant d'identifier les points forts et besoins particuliers des apprenants (pédagogie différenciée)
- Exposés dynamiques, échanges de pratique, retours d'expériences.
- Un QCM final corrigé avec le formateur, permet de valider les acquis de la formation.

**ANIMATEUR :**

- Formateurs qualifiés par Up n'PRO.  
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

**PROGRAMME :**

Conformément à [l'arrêté du 1er juillet 2024](#)

**M1 – Nouveautés réglementaires, normatives et législatives**

- Les points incontournables de la réglementation
- Les obligations liées au rapport

**M2 - Les connaissances fondamentales définies par l'arrêté**

- Bois, matériaux dérivés, agents de dégradation et durabilités
- Biologie des termites dans les DROM

**M3 – Les incontournables de l'état**

- Méthodes et moyens de lutte contre les termites
- Equipements nécessaires à la mission et méthodologie

**M4 – Cas pratiques & retour d'expériences**

- Mise en pratique à partir d'exemples didactiques
- Exemples de situations pratiques apportées par les participants

**INDICATEURS DE RESULTATS :**

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [www.upnpro.fr](http://www.upnpro.fr)

**INFORMATIONS PRATIQUES :**

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page Informations pratiques : [www.upnpro.fr/informations-pratiques](http://www.upnpro.fr/informations-pratiques)